

 Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-128	Diffusion : B	Date d'émission : 17 août 2005 <i>Correction du 31 août 2005</i>	Page : 1/2
	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.				
C	Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : UF-2005-128 et UF-2005-120 annulée par sa Révision 1	
	Responsable de la navigabilité du matériel : AIRBUS SAS		Type(s) de matériel(s) : Avions A320	
	Certificat(s) de type n° 180 Fiche(s) de données n° 180			
	Chapitre ATA : 32	Objet : Train d'atterrissage - Séparation de l'écrou d'essieu de train principal		

Correction : la ligne corrigée est signalée par la lettre 'C' dans la marge.

1. APPLICABILITE :

Avions AIRBUS A320, tous modèles certifiés, numéros de série (MSN) : 2275 à 2486 inclus, à l'exception des MSN 2441, 2447, 2449, 2451, 2453, 2455, 2459, 2475, 2479 et 2484.

2. RAISONS :

Cette consigne de navigabilité (CN) est émise suite à une erreur dans le délai d'application de la CNU F-2005-120 qui est annulée.

Rappel des raisons de la CN Urgente (CNU) UF-2005-120 :

Un opérateur d'avion A320 a rapporté le frottement du frein installé sur la roue en position 3 et la hausse de température de ce frein lors de la sortie du parking.

L'inspection de la roue en position 3 a montré que l'écrou d'essieu s'était séparé de l'axe.

Après enquête, l'hypothèse la plus probable est la non installation des boulons de blocage verrouillant l'écrou d'essieu lors de l'assemblage de l'avion en chaîne de production.

L'absence des boulons de blocage, des écrous associés, des rondelles et des goupilles peut conduire à la perte de l'écrou de l'essieu et par la suite à la séparation de la roue de l'essieu, entraînant un dommage sur le train.

Le but de cette CN est de vérifier l'installation des boulons de blocage, des écrous associés, des rondelles et des goupilles.

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-128	Diffusion : B	Date d'émission : 17 août 2005 <i>Correction du 31 août 2005</i>	Page : 2/2
--	---	-------------------------	---	----------------------

3. ACTIONS REQUISES ET DELAIS D'APPLICATION :

3.1. Sauf si déjà accompli, dans les 500 heures de vol suivant le 8 juillet 2005 (date d'entrée en vigueur de la CNU UF-2005-120), inspecter les boulons de blocage, les écrous, les rondelles et les goupilles de chaque roue du train principal et appliquer les actions correctives si nécessaire suivant les instructions de l'AOT AIRBUS A320-32A1303.

3.2. Transmettre les résultats de cette inspection à AIRBUS.

4. DOCUMENT DE REFERENCE :

AOT AIRBUS A320-32A1303 du 04 juillet 2005
Toute révision ultérieure de ce document est acceptable.

5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

Dès réception de la CNU UF-2005-128 émise le 13 juillet 2005.

6. REMARQUES :

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

AIRBUS SAS - Fax 33 5 61 93 44 51

Cette CN remplace la CN UF-2005-120 qui est annulée et qui n'a fait l'objet que d'un envoi urgent.

7. APPROBATION :

Cette CN est approuvée sous la référence AESA n° 2005-6092 du 13 juillet 2005.